

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
19

Conseillers absents :  
14

Séance ordinaire du 27 juin 2024  
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le vingt-sept juin de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHEL, Maire

**Présents (19) :** Mmes et MM. Rachel BAECHEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Barbara HERBAUT, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Bérengère MICODI et Alexandre DURRWELL

**Excusés (14) :**

M. Jean KIMMICH (procuration à M. PISZEWSKI)  
M. Philippe WOLFF (procuration à Mme HERBAUT)  
Mme Maryse LOUIS (procuration à Mme ADAM)  
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)  
M. André GIRONA  
M. Alain DREYFUS (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. NYREK)  
Mme Guileine LEVY  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHEL)  
Mme Véronique FLESCHE  
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. DURRWELL)  
M. Lucas SCHERRER  
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

### Point 10 de l'ordre du jour

#### Définition d'une zone d'aménagement à enjeux – secteur de la déchetterie

Le secteur de l'actuelle déchetterie, et plus largement celui du carrefour du « Mortier » présente un fort intérêt stratégique en matière d'aménagement urbain.

En effet, la ville dispose déjà d'une importante maîtrise foncière (déchetterie, Sundgauvia et alentours) et est en train d'acquérir par voie amiable d'autres parcelles dans cette zone.

Bien que le projet ne soit pas encore précisément déterminé, l'Agence de Fabrique Urbaine Territoriale Sud-Alsace (AFUT) a déjà travaillé à des hypothèses d'aménagement.

Il en ressort notamment la perspective de mélanger les fonctionnalités de la zone en y créant tant du logement que des petits commerces de proximité. Des espaces suffisants doivent être préservés pour d'éventuels équipements publics et espaces naturels boisés.

Les contraintes de circulation et de desserte, notamment depuis la rue d'Ottmarsheim, de ce futur îlot de vie doivent également être intégrés au travail en cours.

Aussi, un plan définissant le périmètre de la zone à enjeux a été délimité et est annexé à la présente délibération.

Vu l'article L.300-1 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de prendre en considération l'intérêt d'une opération d'aménagement d'ensemble sur le secteur susvisé ;
- d'acter l'intention d'encadrer son urbanisation avec un objectif de rationalisation et de sobriété dans l'utilisation du foncier, en gardant la possibilité pour la commune d'user de son droit de préemption si nécessaire ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son adjoint délégué à accomplir toutes les formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 01 juillet 2024

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

La Secrétaire de séance,



Catherine MATHIEU-BECHT

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **02 JUL. 2024**

